Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260509-05_26_085-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 06/05/2026

Date de la convocation
30/04/2026

L' an 2026, le 6 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
30/04/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres

En exercice :	19
Présents :	18
Votants :	19

Absent(s) ayant donné procuration : Mme PERON Carinne à Mme AMIOT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 05-26-085

Objet : ACQUISITION D'UNE TRACTOPELLE

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Luc FAUCHEUX, Adjoint délégué, qui expose :
La tractopelle utilisée par le service technique depuis 2011 est en mauvais état général, le coût de sa remise en état étant très onéreux, il est donc préférable d'acquérir un nouveau matériel. Une consultation a été effectuée auprès d'entreprises spécialisées.
La commission « voirie-matériel », réunie le 9 avril dernier, après avoir étudié les différentes offres, propose au Conseil municipal d'acquérir une tractopelle, auprès de la société M3 J@B, agence du Rheu, au prix de 126 300,00 € HT, avec un contrat d'entretien en sus de 8 032,20 € HT pour une durée de 5 années.

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition de la tractopelle présentée par M. FAUCHEUX ;
- Autorise Madame le Maire à signer le mandat ainsi que tout document relatif à la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON * 56 (Morbihan) *